

inf'eau

SIVOM OLIVIER DE SERRES

Le mot du président

Conséquences des lois de décentralisation successives, les organismes intercommunaux font naturellement partie aujourd'hui de notre quotidien dans des domaines de compétences auparavant dévolus aux communes : développement économique, aménagement du territoire, collecte des déchets, logement, tourisme, eau bien sûr, etc.

Le SIVOM « Olivier de Serres » a été un précurseur exemplaire dans cette évolution comme le rappelle, page suivante, Paul Gineste dans son article « Un peu d'histoire ».

Ce syndicat traduit de manière non moins exemplaire ce que doivent être, à mes yeux, des services intercommunaux d'intérêt général incontestable. En effet la ressource en eau, sa gestion et sa distribution comme l'assainissement représentent, et représenteront encore davantage demain, des enjeux collectifs majeurs pour le développement social et humain de notre territoire et pour notre environnement.

Pour faire face à ces défis, le Syndicat s'est fixé trois axes de travail pour 2009 :

- amorcer une réflexion prospective (moyen et long terme) pour sécuriser les ressources en eau et garantir sa distribution ;
- structurer le travail interne du Syndicat en donnant plus de responsabilités à chaque vice-président au sein de la commission qu'il anime ;
- développer la communication.

En s'attachant ainsi à mieux connaître et à mieux comprendre les besoins des communes et de leurs administrés, le SIVOM « Olivier de Serres » continuera d'assumer ses missions de service public comme il le fait depuis plus de 40 ans.

Gérard Saucles,
Président du SIVOM
Olivier de Serres



Véronique Oliver
Directrice du SIVOM



Rédacteur
territorial



« 18 communes
composent le
territoire du SIVOM
Olivier de Serres »



SIVOM Olivier de Serres
B.P. 37. 07170 Villeneuve de Berg
Tél : 04 75 94 82 94
Fax : 04 75 94 70 28
sivom.olivierdeserres@wanadoo.fr

sivom olivier de serres

un peu d'histoire...



1964 Trois communes - Villeneuve-de-Berg, Saint Andéol-de-Berg et Saint Maurice d'Ibie - s'associent pour créer le syndicat d'alimentation en eau potable « Olivier de Serres ».

1967 une deuxième structure est créée : le syndicat d'électrification « Olivier de Serres ».

1969 Quatorze autres communes adhèrent au S.I. d'alimentation en eau potable.

1972 Le syndicat prend en charge la compétence « Assainissement » des communes. Les deux syndicats : alimentation en eau potable et électrification regroupent alors dix huit communes qui le composent aujourd'hui.

Le territoire rencontra à cette époque de grandes difficultés pour l'alimentation en eau potable de la population : ressources insuffisantes, installations souvent vétustes, sécurité d'approvisionnement non assurée tant en quantité qu'en qualité. La situation était très difficile et tout développement local compromis.

Les élus d'alors ont fait preuve d'une rare clairvoyance et ont été très novateurs en prônant les mesures suivantes :

- l'institution d'un prix unique de l'eau ;
- le financement des équipements par le seul prix de l'eau, le syndicat prenant même à sa charge le remboursement de la dette engagée par certaines collectivités. Cette méthode de financement par le prix de l'eau a d'ailleurs été généralisée en France vers la fin des années 1980 par la mise en place de la nouvelle comptabilité M 49 ;
- la mise en route de programmes pluriannuels avec des objectifs sur le long terme : amélioration de la ressource, interconnexion des réseaux de base, mises aux normes et sécurisation des captages, renouvellement, renforcement et extension des réseaux etc.

Dans le domaine de l'électrification, les besoins étaient également importants. Des travaux de renforcement et d'extension ont

été entrepris et poursuivis pendant toutes ces années passées.

En matière d'assainissement, le syndicat « Olivier de Serres » a apporté son aide technique et administrative aux communes. Dans ce domaine là, tout était pratiquement à faire.

1981 Les moyens ont été amplifiés par l'adhésion au syndicat départemental d'Electrification de l'Ardèche.

1991 Les syndicats des eaux et d'électrification deviennent le Syndicat à Vocation Multiple (SIVOM) « Olivier de Serres ». Ses compétences sont élargies :

- réalisations d'actions dans le cadre d'un contrat de développement avec la Région Rhône Alpes ;
- lancement et suivi d'une opération d'amélioration de l'habitat sur l'ensemble du territoire ;
- collecte des ordures ménagères pour cinq communes ;
- étude pour l'aménagement et l'entretien des rivières Auzon et Cladugne.

2004 La Communauté de Communes « Berg & Coiron » reprend une partie des missions du SIVOM, ce dernier conservant ses compétences d'origine pour l'eau potable, l'assainissement et l'électrification rurale.

Depuis 40 ans le SIVOM « Olivier de Serres » a contribué efficacement au développement du territoire, grâce à une action soutenue, jamais remise en cause, et même consolidée par les Conseils Syndicaux successifs présidés par :

M. Pierre CORNET,
Député-Maire de Villeneuve-de-Berg ;
Président fondateur de 1964 à 1983.

M. Lucien AUZAS,
Conseiller Général,
Maire de Lavilledieu de 1983 à 2001.

M. J-Paul ROUX,
Maire de Lussas de 2001 à 2008.

Et à partir d'avril 2008, par M. Gérard SAUCLES,
Maire de Lavilledieu.

Paul GINESTE
Directeur du SIVOM de 1979 à 1999

Les missions

Le SIVOM Olivier de Serres est un Syndicat « à la carte » exerçant trois degrés de compétence.

Compétence 1

Production et distribution d'eau potable

Cette compétence concerne les 17 communes du canton de Villeneuve de Berg et la commune de Freyssenet.

La compétence s'exerce dans les domaines suivants: l'étude, la création, la réalisation de travaux, l'exploitation et la gestion par tout moyen de tous les services publics de production et de distribution d'eau potable ainsi que toutes les opérations administratives, commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet du Syndicat et susceptibles d'en faciliter le développement de même que celles liées à la valorisation de son patrimoine.

Compétence 2

Electricité et gaz

Une compétence dont l'exercice porte sur la réalisation de toutes études et tous travaux d'électrification rurale et que le SIVOM Olivier de Serres a lui-même transféré au Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche.

Compétence 3

Habilitation en matière d'études et de réalisation de travaux d'assainissement collectif

Il agit pour le compte des communes et à leur demande. Il s'agit d'opérations sous mandat. Neuf communes sur 17 sont concernées. Ces communes conservent leur compétence en matière d'assainissement collectif, tout en mandatant le syndicat pour réaliser les études, les dossiers de demande de subventions externes et les travaux nécessaires sur leur territoire, en leur nom et pour leur compte ; les communes conservent l'initiative et le financement de ces travaux intéressant la gestion de leur propre service public d'assainissement collectif. Une convention de mandat est conclue pour chaque opération avec la commune concernée et moyennant délibérations concordantes des deux collectivités.

Les commissions

Elles sont présidées par 7 vice-présidents.



Administration Générale

Jean-Claude Bacconnier



Alimentation en eau potable Travaux/Législation

Gilbert Marcon

Geneviève Laurent, Alain Aubert, Geneviève Michelet, Josiane Marcon, Jean-Louis Jouve, Alain Guesdon



Communication et relations publiques

Monique Labrot

Elisabeth Boule, Roseline Bernard, Edith Guerin, Paul Gineste



Prospective

Jean-François Crozier

Xavier Tourre, Robert Chevrier, Jean Larue, Yann Plougouven, Jean-Pierre Ladreyt, Jean-Paul Roux, Dominique Laville



Finances

Jean Ozil

Régis Ozil, Paul Gineste, Joseph Lorenzo



Assainissement collectif

Travaux/Législation/Gestion

Joseph Fallot

Henri Ducatillon, Emmanuel Raoux, Roseline Bernard, Didier Cabaret, Elisabeth Ranchon



Relations avec les structures intercommunales de l'eau

Claude Pradal



Présentation du budget 2008 au comité syndical Olivier de Serres

Le comité syndical



Le comité syndical est composé de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants pour chaque commune

